



édito

Rêve d'enseignante

Il y a maintenant plus de 20 ans je m'engageais comme enseignante de mathématiques. Pourquoi ?

Avant tout, parce que j'aime les mathématiques et que je souhaitais faire partager ma passion à des jeunes. Bien entendu, j'aimais transmettre mon savoir.

Les années passant, comme bon nombre de mes collègues, j'ai connu des moments de doute, de questionnement sur l'accomplissement de ma tâche, sur la pertinence des conseils des inspecteurs, des choix de nos multiples gouvernements et des réformes incompréhensibles.

Suis-je un de ces dinosaures qui croient encore que l'école est là pour permettre aux jeunes de former un esprit capable de raisonner, d'avoir l'esprit critique, analyser, synthétiser... ?

J'aime croire que nous sommes nombreux dans ce cas, nous ne vivons ni en Allemagne, ni en Chine, ni en tout autre pays. Nous vivons en France, ce pays qui a su m'enseigner toutes ces valeurs en lesquelles je crois, alors oui les enseignants français sont attachés à leur matière et nombre d'entre eux ne souhaitent pas devenir multitâches et j'en fais partie. Car j'ai trop de respect pour mes élèves pour leur faire croire que je peux devenir : conseiller d'orientation, psychologue, assistante sociale, ou professeur de plusieurs matières.

../..

Positions

- Parcours-sup... des retours pessimistes
- Réforme du Bac. Nos grosses questions du moment
- Réforme de la voie professionnelle... à réformer !
- L'enseignement « hors contrat » en question

Informations

- NAO agricole

Billet d'humeur d'Evelyne

- Réforme du Bac et du lycée

Syndicat National de l'Enseignement Privé

63, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 19 - Fax 01 55 30 13 20

Courriel : synep@synep.org Site Internet : www.synep.org

Directeur de la publication : Evelyne CIMA - Maquette : Raymond CIMA

Imprimé par nos soins à 1000 exemplaires. Dépôt légal à parution

Je rêve d'une école où mes enfants pourraient enfin s'épanouir intellectuellement au lieu de subir des réformes qui n'ont aucun sens, malheureusement ce n'est qu'un rêve qui semble de moins en moins accessible. A la rentrée, mes enfants subiront donc encore une réforme vers l'appauvrissement intellectuel, à moins que les enseignants décident enfin de la refuser (?)

Nadia DALY

NAO, enseignement agricole

Concernant la négociation annuelle de 2017, le collège employeur a proposé le versement d'une prime de 150 € bruts à verser avant le 30 juin 2018 pour tous les salariés de droit privé ayant au moins un an d'ancienneté au 1er septembre 2017. Ce montant sera proratisé selon le temps de travail. Cette prime était initialement proposée au versement courant décembre 2017 mais la négociation n'ayant pas été conclue lors de la dernière CCPNI, il est reporté de quelques mois sous réserve d'accord bien entendu.

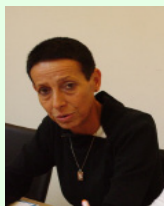
Ce retard est dû à la démarche de la CFDT qui a voulu mettre en avant un formalisme ultra et a donc modifié le mode de fonctionnement de cette NAO sans en avoir discuté au préalable avec ni les autres organisations syndicales ni le collège employeur. Peut-être faut-il revoir notre façon de faire pour cette négociation mais ensemble et ne pas faire en sorte d'imposer impérativement ses démarches !

Domage pour les salariés qui auraient sans doute apprécié un petit plus (certes très insuffisant) pour Noël. Merci la CFDT !

Michèle CHAPOVALOFF



Cotisations 2018



N'oubliez pas de renouveler votre adhésion au SYNEP CFE-CGC. La cotisation est annuelle et débute le **1er janvier (année civile)** et non le 1er septembre (année scolaire). Elle n'a pas augmenté depuis de nombreuses années, et donne droit à un crédit d'impôt de 66%. Si vous souhaitez procéder par virement, contactez-nous.

Catherine GRISEL

Parcoursup... à peine démarré, des retours plutôt pessimistes !



Les lycéens doivent formuler leurs vœux avant le 13 mars..., sachant que Parcoursup ne donne pas la possibilité de modifier les vœux au-delà de cette date. Sans parler des élèves en zone B, en vacances du 24 février au 11 mars... pour lesquels l'opération sera encore un peu plus serrée, même si rien ne les empêche d'accéder à la plate-forme durant cette période, du moins en théorie.

La question des attendus est cruciale, car en sus de ceux affichés par les instances nationales, les universités ont la possibilité d'ajouter leurs attendus propres, et ne vont pas s'en priver... Les élèves vont devoir estimer si leur profil répond à ces attendus... mais plus probablement, seront très tentés d'adapter leur profil déclaré à ces attendus ! Qui n'en serait pas tenté d'ailleurs ? A l'inverse, selon les personnalités de chacun ceci pourrait décourager les jeunes qui hésitent à s'engager dans le « supérieur » par un comportement d'auto-dévaluation, notamment les moins accompagnés.

Ce système risque fort de faire perdre à l'université des jeunes modestes et réservés bien que parfaitement capables, comme de lui faire intégrer des jeunes qui auront su jouer de la procédure, éventuellement « conseillés » en ce sens, pour accéder à des formations alors qu'ils ne sont pas et ne seront pas aptes à les suivre correctement.

Leurs vœux saisis, il faudra effectivement avoir rédigé, en mars, un projet de formation motivé, en 1500 signes au plus, censé exposer leurs compétences, profil, engagements sportifs, associatifs, ..., a priori en adéquation avec la filière espérée. Cela pourrait pénaliser ceux qui ne sont pas vraiment « littéraires », mais surtout pousser à « arranger » les choses au plus près... quelle sincérité, quelle exactitude quant à tout ce qui sera ainsi consigné pour décrocher la formation convoitée ? Ira-t-on vers un « CV » produit avec des conseils d'officines, ou vers un « speed dating » censé séduire les sélectionneurs ?

Les universités ont déjà exprimé leur perplexité voire leur désaccord quant au « tri » des postulants car dans la quasi-impossibilité, en moins de deux mois, d'étudier sérieusement les dossiers, les ordonner, faute de personnel en nombre mais aussi suffisamment formé pour cela. Les lycéens ayant assez peu de temps pour répondre aux propositions qui leur sont faites, avec un délai de réflexion de plus en plus réduit pour les propositions suivantes ... devront soit répondre « par défaut » dans un réflexe de sauvegarde, soit abandonner !

Les enseignants du secondaire, quant à eux, doivent remplir les « fiches avenir » avec notes, appréciations complémentaires, appréciation sur "la capacité de l'élève à réussir dans la formation visée"... Mais quel enseignant sera capable de déterminer la capacité du jeune à réussir ? Selon quels critères ? Ce genre de

pronostic, qui relève de la voyance ou du poker en dehors des cas les plus évidents, pourrait amener l'enseignant à connaître des pressions, notamment familiales, ou à se déclarer favorable à tout et à tout le monde pour s'éviter toute culpabilisation à brider un jeune dans une poursuite d'études...c'est même vers cela que certains groupements sociaux appellent à s'orienter !

Comme déjà exprimé Parcoursup est un leurre, car le véritable problème est celui des places ouvertes, sciemment et fallacieusement gommé par le ministère. Plus de 30 000 lycéens supplémentaires sont attendus pour la rentrée 2018, et les moyens annoncés (22 000 en théorie...) sont insuffisants au regard de l'analyse démographique, leur répartition géographique inadaptée, et dans des filières qui ne seront pas forcément les plus demandées...

Christian RILHAC



Parcoursup : déjà, au 1er mars, on nous rapporte pas mal de petits ennuis...

- Les étudiants qui vont redoubler leur première année universitaire pour changer de filière devront obligatoirement fournir un "certificat d'orientation", lequel est difficile à obtenir.
- Ces mêmes étudiants verront affichées leurs notes de l'année en cours... qui, pour beaucoup, seront peu flatteuses et donc vont dévaloriser leur dossier... d'autant qu'ils ne sont pas prioritaires !
- Beaucoup de petites erreurs à l'entrée des mots de passe car ces derniers ont été voulus très compliqués... 12 caractères dont 2 spéciaux, 2 chiffres, 2 majuscules... source d'oublis, d'erreurs de saisie.
- Affichage en ROUGE de la mention "Hors secteur"...ce qui laisse à penser (à tort, à cause du rouge...) que le candidat ne peut sortir de son académie, alors que cela est tout à fait possible.
- Les filières sélectives n'apparaissent pas dans Parcoursup autrement que sous la forme de fiches détaillées de renseignements
- Ces mêmes filières ne dévoileront leurs quotas d'admission qu'après le 31 mars...il y a donc drôlement intérêt à prévoir aussi une inscription dans son académie et dans une filière accessible !!!

Mais n'en doutons pas, ces "petits" problèmes ne font qu'annoncer les plus gros, car répétons-le, **il n'y a pas assez de places dans les universités françaises** pour accueillir tous les bacheliers à venir en sus des redoublants, d'une part, **et les filières favorites resteront sélectives** ! Nous craignons que bien des désillusions frappent nombre de jeunes au bout du bout de cette autoroute dans le brouillard...

Christian RILHAC

Réforme du bac



Avant de décider de réformer le bac, il faut s'interroger sur le pourquoi.

Si l'objectif est de permettre aux jeunes de sortir avec un diplôme validant certaines qualifications alors je dis oui.

Si, par contre, l'idée est de faire des économies budgétaires et de seulement montrer que le gouvernement "travaille" sur le dossier Éducation Nationale alors je dis non.

Le constat qui est partagé par tout le monde : Aujourd'hui le baccalauréat est un diplôme factice qui ne permet pas de définir des compétences acquises par le jeune et qui ne garantit en rien une capacité de poursuite d'études, mais seulement de dire qu'il a passé trois ans (au minimum) au lycée !

Quelle remédiation ?

Commencer par admettre que tout le monde n'est pas obligé d'avoir un baccalauréat, certains jeunes s'épanouiront bien mieux dans d'autres types d'études et pour cela il faut que très jeune on propose à l'école une véritable découverte des métiers avec la venue régulière d'intervenants extérieurs (les enseignants étant bien limités sur leur connaissance du monde du travail). Bien entendu, il faut que toutes les voies d'études soient valorisées, que l'on arrête d'envoyer en "professionnel" les élèves dits « faibles », et donc que l'orientation se prépare bien en amont du baccalauréat avec un suivi de chaque élève.

Il faut que les professionnels, dans tous les domaines, jouent le jeu, il nous faut également des conseillers d'orientation en nombre suffisant, qualifiés et formés régulièrement car le monde du travail évolue bien plus vite que le monde scolaire.

Une fois ces mesures mises en applications, on pourra construire un lycée plus serein avec des élèves ayant une bonne motivation pour ce type d'études.

Peut-on envisager d'alléger les matières au baccalauréat afin de reconquérir le mois de juin et faire des économies ?

Oui, mais est-ce nécessaire ?

2 options :

- Si l'on tient à tout prix à réduire les épreuves on peut :

procéder par tirage au sort chaque année sur 4 matières prises au hasard. Si le tirage au sort se déroule en mai, les élèves seront donc obligés de travailler jusqu'en mai toutes les matières et ils pourraient accentuer le travail sur 4 matières durant la période de mai-juin.

Ainsi aurions-nous des élèves assidus et attentifs dans toutes les matières au minimum jusqu'en mai et nous pourrions être assurés que tous les bacheliers



sortiraient avec une culture générale suffisante.

Pour rappel, le principe du tirage au sort existe déjà aujourd'hui au brevet des collèges sur un pôle de 3 matières (SVT, Sciences physiques et Technologie, et seules 2 matières sont évaluées en juin).

Donc ici le principe serait le même on choisit des pôles en fonction des filières des élèves.

- Si l'économie n'est pas le facteur essentiel, on garde toutes les épreuves en les « musclant » comme il se doit et l'on peut tout à fait continuer les cours en juin jusqu'à la mi-juin.

Dans mon établissement, je fais cours jusqu'à la veille de l'épreuve, je reviens également pour les oraux de rattrapage en préparant mes élèves sur une journée. Les élèves de seconde ont également cours jusqu'à la fin juin et pourtant mon établissement est centre d'examen.

Évidemment les cours sont allégés, dans d'autres établissements les élèves en seconde sont envoyés en stage ou réalisent un voyage durant 7 ou 15 jours à l'étranger (dans le cadre d'échanges).

Bien entendu certains collègues ou établissements ne le font pas, mais il suffirait d'instaurer certaines obligations (aujourd'hui il est bien obligatoire de faire un stage en troisième en entreprise, alors pourquoi pas un stage d'une semaine à l'étranger dans le cadre d'échanges avec des aides pour les élèves boursiers pour la classe de seconde).

Peut-on envisager de supprimer les filières ?

Encore une fois la question est dans l'objectif. Si c'est pour une question d'économie de budget (en diminuant la dotation horaire, je dis non).

Si l'objectif est de répondre mieux aux attentes dans le supérieur alors je dis oui. Le principe des majeures-mineures peut être intéressant, bien que compliqué à mettre en place dans de petites structures. L'idée du travail en semestre me paraît aussi intéressante, si on n'annualise pas le temps de travail de l'enseignant.

Je dirais plutôt que l'on reste sur une base de 18 heures par semaine pour un certifié et 15 heures pour un agrégé et la semestrialisation porterait sur des heures supplémentaires sur la base du volontariat (sachant que, vu les salaires des enseignants la plus part acceptent des heures supplémentaires même si -il faut le savoir- ces heures sont rémunérées plus faiblement que l'heure de base !).

Par contre les enseignements du type "accompagnement personnalisé" ou autre nomination du genre doivent disparaître, car aujourd'hui, dans de nombreux établissements, les enseignants errent dans ces cours que l'on a appelés sous différentes formes durant ces décennies et dans les réformes successives. Ces heures sont malheureusement très souvent des heures de « rien », non que

l'on n'y fasse rien, mais plutôt un peu de tout... qui ne soit pas personnalisé !

Dans certains cas les enseignants choisissent de faire du soutien dans leurs matières, d'autres tentent quelques innovations (méthodologie, orientation...), mais il est bien difficile d'occuper toute l'année les élèves durant ces créneaux horaires. On peut faire confiance aux enseignants pour apporter durant leurs heures de cours bien d'autres choses qu'un cours magistral.



Doit-on revoir la structure des programmes ?

Toujours pareil, oui mais seulement si le but est de donner un bagage suffisant pour la poursuite d'études.

La question est comment mettre en place et choisir ces nouveaux programmes. Aujourd'hui les programmes sont définis par des instances où malheureusement siègent des personnes ne faisant aucun face-à-face élèves. Il faudrait que tout changement de programme soit essayé une année dans un panel d'établissement pour voir la faisabilité desdits programmes. Je peux malheureusement énumérer un nombre incalculable d'aberrations dans les différents changements de programmes. Les programmes sont également écrits dans un jargon incompréhensible pour la plupart des enseignants, il faut des programmes concrets et réalistes.

Comment réaliser une transition entre le lycée et le supérieur ?

Il faudrait des échanges entre les enseignants. Aujourd'hui ces deux mondes sont séparés par une frontière proche de l'ex- mur de Berlin. Les enseignants du lycée devraient au minimum tous les 5 ans aller assister à des cours dans le supérieur afin de pouvoir adapter leur cours et répondre aux questions d'orientation de leurs élèves. De même les enseignants du supérieur devraient aussi au minimum tous les 5 ans assister au cours de leurs collègues du lycée.

Conclusion que propose réellement le gouvernement ?

Après des jours d'annonces et contre annonces, le programme est sorti et vous pouvez le voir dans sa globalité sur le lien suivant :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/BAC_2021/00/0/DP_BAC_BDEF_web_898000.pdf

Malheureusement, une énième réforme où :

- les programmes seront revus après la mise en place de la réforme. (Programme prévu pour décembre 2018)

- la voie d'excellence sera encore et toujours les sciences. En effet, un élève qui choisirait des spécialités littéraires se retrouveraient avec plus de 80% de son temps de formation en lettres et humanités et seulement 7% en culture scientifique, tandis qu'un élève qui choisirait des spécialités scientifiques



aurait moins de 50% de son temps de formation consacrée aux sciences et 40% aux lettres et humanités. Quelle personne censée choisira donc des options si déséquilibrées qui ne permettent pas une culture suffisante ?

- Les études scientifiques s'appauvrissent avec une perte horaire pour les séries scientifiques compensées par une hausse des heures en philosophie et en histoire géographie.
- Le contrôle continu avec des examens nationaux semblent plus que flous dans sa mise en place.
- L'accroissement des heures de « rien » (accompagnement plus orientation).
- Un grand oral : par qui, quand, comment ?

Le SYNEP CFE-CGC ne peut que refuser encore cette réforme qui va une fois de plus appauvrir l'école pour tous.

Nadia DALY

L'enseignement « Hors-contrat » en question...

Lors d'une récente émission télévisée, M. Blanquer a été ainsi interpellé : « *Trouvez-vous normal qu'aujourd'hui il soit plus facile d'ouvrir un établissement d'enseignement hors-contrat qu'un kebab ou une laverie automatique ?* »

La réponse a été négative, avec l'engagement que les choses allaient changer rapidement.

Rapidement, on ne pouvait faire mieux, car le 21 février dernier la navette législative sortait du Sénat avec une proposition de loi validée par la Haute Chambre... en attendant son entérinement probable par l'Assemblée Nationale.

Elle vise à améliorer la visibilité par l'Administration, avant l'ouverture et pendant le fonctionnement.

En résumé, le dispositif prévoit :

- Une procédure unique avec liste officielle des pièces constitutives d'un dossier de déclaration (dont le casier judiciaire, les plans des locaux de l'établissement, les modalités de financement).
- La création d'un "guichet unique" dite "Autorité compétente de l'État en matière d'éducation", dont le rectorat, qui reçoit la demande et assure "la transmission au maire, au représentant de l'État dans le département et au procureur de la République".
- De porter le délai d'opposition à l'ouverture d'un établissement à 3 mois. Il n'est actuellement que d'une semaine pour le maire et d'un mois pour l'administration... C'est dire le risque d'anomalie non repérée !

- De renforcer les sanctions encourues en cas d'infraction : 15 000 euros d'amende, fermeture de l'établissement et interdiction d'ouvrir et de diriger un établissement scolaire ainsi que d'y enseigner, ceci définitivement ou durant 5 ans.

- D'instaurer un contrôle annuel de l'établissement, et de rendre obligatoire la communication annuelle des noms et titres des enseignants, avec inspection obligatoire la première année d'exercice.

- Une mise en demeure des parents d'élèves pour scolariser leur enfant dans une autre école dans un délai de 15 jours, en cas de fermeture.

- Une harmonisation des conditions d'ouverture et de directions des établissements du second degré. Désormais, ces conditions sont communes aux 1er et 2nd degrés, pour la direction comme pour l'enseignement.



En moins de 10 ans, le nombre d'établissements hors-contrat est passé de 700 à 1300... environ. Il y avait donc lieu de légiférer... (ou d'appliquer les lois en vigueur !), car plusieurs « dérives » ont été constatées, dont des dérives sectaires, ou des abus de pouvoir.

Cela étant, le gouvernement pourrait aussi s'interroger quant aux raisons profondes de cette explosion des ouvertures d'établissements privés... et ne pas s'abriter derrière la seule motivation confessionnelle, car le plus souvent il s'agit bien d'une volonté de fuir un enseignement public insatisfaisant pour un autre espéré meilleur !

Si le SYNEP CFE-CGC se veut garant de la liberté d'enseignement, il ne peut qu'approuver qu'un minimum de contrôles puissent être exercés, avec pour principal souci la protection des élèves et des personnels. Mais ces possibilités de contrôles existent déjà, encore faudrait-il les appliquer !

Nous avons déjà attiré l'attention sur ces nouvelles dispositions qui ne doivent pas aller au-delà, c'est-à-dire s'acheminer vers une ingérence excessive qui viserait à tout uniformiser... ou aligner sur les établissements de l'Éducation nationale, dont on connaît les résultats !

Si certains établissements hors-contrat ne sont pas à la hauteur de ce qu'ils affirment être et apporter à leurs élèves, ils mettront rapidement la clé sur la porte, faute d'élèves et de contrat d'association avec l'État !

Beaucoup sont aussi sérieux qu'efficaces et respectueux des lois. Avec et grâce à leurs différences, entre autres pédagogiques, ils sont bien souvent l'unique remède aux multiples défaillances de l'Éducation nationale !

Christian RILHAC



Réforme de la voie professionnelle... à réformer !

S'associant à bien d'autres voix, tant professionnelles, syndicales, politiques que citoyennes, le SYNEP CFE-CGC s'interroge et s'inquiète des annonces réformatrices qu'avance fort peu pertinemment le rapport Calvez-Marcon...

Si tout n'y est pas négatif, dont un « campus des métiers » ou la mise en réseau d'établissements, voire les modules d'accompagnement (sous réserve d'en savoir davantage...) il en ressort bien des sujets de discorde et surtout bien des ennuis en perspective, tant pour les établissements, pour les personnels que pour les élèves.

Sont principalement mis en cause :

- L'architecture des diplômes qui verraient une part des contenus et épreuves avec une « coloration » variable, ce qui remet en cause la valeur de diplôme national, même problématique que rencontrée avec le Bac général. Il pourrait en résulter des diplômes dépréciés, donc sans finalité constructive dans la vie active.

- Les parcours « mixtes » qui mettent dans une forme de concurrence la formation sous statut scolaire et la formation en apprentissage pur, avec une tendance évidente à pousser vers cette dernière...donc à dévoyer la formation professionnelle scolaire approfondie. Les conditions de travail des enseignants en LP risquent fort d'en être remises en cause.

- Les regroupements de diplômes en « familles professionnelles » de métiers proches car ils mèneraient beaucoup d'élèves vers des impasses professionnelles sans débouchés bien définis. Quelles seront exactement ces secondes « nouvelles » et leurs contenus, ainsi que leurs référentiels ? Ces derniers devraient rester définis au seul niveau national pour tous les lycées professionnels.

- Le bac pro devraient pouvoir revenir à une formation en 4 ans...ce n'est pas sur le dos des élèves qu'il faut faire l'économie de cette année perdue récemment et qu'il faudrait réintroduire pour une meilleure formation et une plus grande facilité d'insertion professionnelle et sociale à la « sortie » de la filière.



On le voit, les préconisations de ce rapport sont très loin d'aller dans le bon sens, elles menacent l'enseignement professionnel de haute qualité dont les entreprises et le pays ont pourtant cruellement besoin.

Christian RILHAC



Réforme du bac et du lycée

Je n'avais pas envie d'en parler encore à titre personnel mais... je n'ai pas pu résister depuis que j'ai entendu, à la télévision, nombre de LREM se gargariser du fait que leur saint-patron venait de faire, une fois de plus, ce qu'il avait promis de faire pendant sa campagne électorale.

Il y a un an, le candidat Macron avait en effet promis de réformer la France. Et alors ? Est-ce dire que, désormais, tout ce qui sera qualifié de réforme sera à louer et à bénir ? Il est vrai qu'il n'avait pas promis de faire de « bonnes » réformes ! D'ailleurs, bonnes pour qui ? Car Gouvernement n'est pas toujours synonyme de majorité des français.

En ce qui concerne la réforme du lycée, elle sera sans doute bonne pour la cote de popularité du Gouvernement car, coup de chance extraordinaire, on verra ses premiers effets au bac de 2021, à quelques mois des nouvelles élections présidentielles. Et à cette époque, je parie que le taux de réussite des lycéens sera extraordinairement élevé ! Comment pourrait-il en être autrement avec le pseudo contrôle continu « national » et le pseudo anonymat des copies alors que les établissements noteront leurs propres élèves ?

Imaginez les pressions exercées par l'Administration sur les profs avec, entre autres, leur avancement « au mérite » de n'avoir pas mis de mauvaises notes ! Et si ces derniers osent se rebiffer, on leur fera sans doute comprendre qu'ils sont effectivement mauvais pour n'avoir pas su assimiler les nouveaux programmes !

Quoiqu'il en soit, il paraît que cette réforme mènera les élèves de terminale à maturité !

CSE (Comité Social Économique) qui remplace DP, CE, DUP, CHSCT

N'oubliez pas de nous contacter dès que vous avez connaissance de la mise en place du CSE au sein de votre établissement.



Adhésion - Réadhésion - Abonnement - 2018
(Pas d'augmentation du montant des cotisations en 2018)

Mme, M : Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Tél. : Tél. portable :

Courriel : Date de naissance :

Établissement scolaire (sous contrat / hors contrat) :

.....

Emploi(s) :

en École - Collège - LEG - LET - LEP - Agricole - Supérieur - autre :

-*ADHÈRE au SYNEP CFE-CGC (avec abonnement à Synep-Express gratuit) pour 2018

(Crédit d'impôt : 66% de votre cotisation)

-*M'abonne seulement à Synep-Express (10 € pour 1 an) fiscalement non déductible

-*Règle en 1, 2, 3 ou 4 chèques

*(Rayer les mentions inutiles)

Ces informations sont réservées au SYNEP CFE-CGC et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège.

SYNEP CFE-CGC
 63, rue du Rocher
 75008 PARIS
 Tél. 01 55 30 13 19
 Fax. 01 55 30 13 20
sy nep@sy nep.org

A...	le...	Montant de la cotisation
Signature		

Barème des cotisations 2018

**Pas d'augmentation du montant
des cotisations en 2018**

En dessous de 762 €	60,00 €	De 1447 à 1552 €	121,00 €
De 762 à 838 €	67,00 €	De 1553 à 1598 €	127,00 €
De 839 à 914 €	73,00 €	De 1599 à 1674 €	133,00 €
De 915 à 990 €	79,00 €	De 1675 à 1750 €	140,00 €
De 991 à 1066 €	85,00 €	De 1751 à 1826 €	146,00 €
De 1067 à 1142 €	91,00 €	De 1827 à 1902 €	152,00 €
De 1143 à 1218 €	97,00 €	De 1903 à 1978 €	159,00 €
De 1219 à 1294 €	103,00 €	De 1979 à 2054 €	167,00 €
De 1295 à 1370 €	109,00 €	De 2055 à 2130 €	175,00 €
De 1371 à 1446 €	115,00 €	De 2131 à 2206 €	182,00 €
		De 2207 à 2282 €	190,00 €
		Au delà de 2.282 € net par mois, aux 190 €	
		ajouter 8 € par tranche de 76 €	
		Retraité ou 2ème adhérent d'un couple	
		membre du SYNEP CFE-CGC : 60,00 €	